

ANNEXE « A »

LA COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS L'AFFAIRE D'UNE demande par Acadian Coach Lines LP relative à l'approbation d'une modification de son acheminement et son horaire pour ses services interurbain à l'intérieur de la Province du Nouveau-Brunswick (la « Demande »)

AVIS

ATTENDU QUE ACADIAN COACH LINES LP (« Acadian ») a présenté une demande à la Commission des entreprises de service public (« la CESP ») pour une ordonnance lui donnant l'autorisation de réviser sa fréquence d'acheminement et son horaire pour son service public passager interurbain comme suit :

1. Ligne 1 – Moncton – Saint John – St. Stephen – Bangor

Actuellement, Acadian offre seulement son service à Bangor 3 jours par semaine et il est proposé que ceci soit augmenté à 7 jours par semaine à partir de Saint John. Il est proposé que la fréquence de service de Saint John à St. Stephen soit réduite de 2 voyages à 1 voyage par jour.

Il y a également plusieurs changements aux heures établies pour les départs et les arrivées au long de ce couloir.

2. Ligne 2 – Rivière-du-Loup – Fredericton – Moncton – Halifax

Il est proposé que le Voyage 19 de Halifax à Moncton et le Voyage 18 de Moncton à Truro soient radiés de façon permanente.

La fréquence de service de Edmunston à Rivière-du-Loup sera réduite de 3 voyages à 2 voyages par jour.

La fréquence de service entre Moncton et Fredericton sera augmentée par un voyage par jour.

La fréquence de service entre Rivière-du-Loup et Edmunston sera augmentée par un voyage par jour.

Il y a également plusieurs changements aux heures établies pour les départs et les arrivées au long de ce couloir.

3. Ligne 3 – Campbellton – Fredericton – Saint John

Il est proposé qu'il ait un voyage additionnel par jour de Fredericton à Saint John.

Il aura des changements mineurs aux heures établies pour les départs et les arrivées au long de ce couloir.

4. Ligne 4 – Moncton – Miramichi – Campbellton

Il est proposé qu'il ait seulement des changements mineurs aux heures établies pour les départs et les arrivées au long de ce couloir.

5. Ligne 5 – Moncton – Amherst – Charlottetown

Il est proposé que le Voyage 54 et le Voyage 55 entre Moncton et Charlottetown sera seulement offert le vendredi et le dimanche.

Il est proposé que le Voyage 54 ira maintenant par Amherst et sera exploité comme un trajet local.

Il aura des changements mineurs aux heures établies pour les départs et les arrivées au long de ce couloir.

Les changements proposés auront l'effet de permettre à Acadian d'exploiter un réseau de service plus efficient à travers les Maritimes et de fournir un service amélioré dans les endroits où le nombre de passagers a augmenté.

ET ATTENDU QUE :

1. La CESP a l'intention de tenir une audience publique de façon concurrente avec le Nova Scotia Utility and Review Board qui sera entendu le 19 octobre 2005 à partir de 10h30 aux Bureaux Municipaux du Village de Sackville, 110 rue Main, Sackville, Nouveau-Brunswick, lorsque toutes les personnes intéressées pourront se présenter.

2. Les personnes qui désirent obtenir une copie de la Demande devraient contacter Acadian comme suit :

Attention : John Stringer, Q.C.
McINNES COOPER
1601 Lower Water Street
P.O. Box 730
Halifax, NS
B3J 2V1
Téléphone: (902) 424-1361
Télécopieur: (902) 425-6350
Courriel: john.stringer@mcinnescooper.com
Site web: www.acadianbus.com

3. Les personnes qui entendent intervenir par rapport à la Demande doivent le faire par écrit avant 12h00 le 11 octobre 2005 en signifiant la CESP à l'adresse ci-dessous et Acadian à l'adresse au paragraphe 2 en conformité avec le paragraphe 4(3) de la Loi sur les transports routiers; et, ces intervenants doivent:
 - a. indiquer le nom de la personne et le nom de n'importe quel représentant autorisé de la personne ainsi que l'adresse postale, l'adresse pour fins de signification personnel, le numéro de téléphone et autres numéros de télécommunications du représentant autorisé de la personne;
 - b. indiquer leur choix de langue pour l'audience; et
 - c. fournir les raisons pourquoi la Demande devrait être variée en ce qui concerne les lignes et horaires demandés ci-dessus, avec toute preuve documentaire pertinente.
4. Les personnes qui n'entendent pas intervenir formellement, mais qui aimeraient être entendues et faire partie du dossier, peuvent le faire par le biais des méthodes décrites ci-dessous :
 - a. soumettre leurs commentaires par écrit à la CESP à l'adresse ci-dessous et à Acadian à l'adresse au paragraphe 2 de cet avis, avant 12h00 le 11 octobre 2005; ou
 - b. la CESP effectuera des conférences téléphoniques avec des intervenants à ses propres dépens. Si les intervenants désirent prendre avantage de cette option, ils doivent téléphoner la CESP

avant 12h00 le 11 octobre 2005 sans frais d'interurbain au 1-866-766-2782 et fournir leur nom et leur numéro de téléphone; ou

- c. des intervenants informels peuvent se présenter en personne à l'audience décrite au paragraphe 1 de cet avis.

FAIT à la ville de Saint John, Nouveau-Brunswick le ____ septembre 2005.

PAR LA CESP

David Nicholson
Maître de conférences
Commission des entreprises de
Service public du Nouveau-Brunswick
C.P. 5001
15 Market Square, Suite 1400
Saint John, N.-B.
E2L 1E8
Téléphone : (506) 658-2504
Télécopieur : (506) 643-7300
Courriel : general@pub.nb.ca
Site web : www.pub.nb.ca

ANNEXE « B »

Une insertion dans le langage principal de la publication le ou avant le 23 septembre 2005.

Journaux

Telegraph Journal	-	Saint John
L'Acadie Nouvelle	-	Caraquet
The Daily Gleaner	-	Fredericton
Moncton Times	-	Moncton